



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
30 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2002**

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec la République arabe  
syrienne (2002-2006)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-4	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable .....	5-15	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée .....	16-28	4
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés .....	29-47	6
A. Lutte contre la pauvreté et moyens d'existence durables .....	29-34	6
B. Utilisation durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement .....	35-39	8
C. Développement institutionnel et bonne gouvernance .....	40-47	9
IV. Modalités de gestion .....	48-53	10
Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la République arabe syrienne (2002-2006) .....		12



## Introduction

1. La République arabe syrienne traverse, depuis le début des années 70, une période de stabilité politique caractérisée notamment par de modestes réalisations socioéconomiques. Les infrastructures de base se sont notablement développées, y compris en ce qui concerne la santé, l'éducation et l'agriculture. Toutefois, la centralisation du système de gestion économique, les restrictions imposées au secteur privé, le manque de devises fortes et les imprécisions qui entourent les politiques économiques et de développement mal coordonnées de surcroît ont empêché le pays de connaître une croissance économique appréciable. Le nouveau mouvement vers la mondialisation, les concurrences qui s'exercent au niveau régional pour l'accès aux marchés mondiaux et les difficultés socioéconomiques internes ont d'autre part suscité un débat au sein du Gouvernement en vue de la mise en route de réformes drastiques, à la fois dans les domaines politique et économique. De plus, on s'accorde de plus en plus, au sein de la société syrienne, à penser que le pays doit absolument se moderniser.

2. Le premier train véritable de réformes a été lancé en 1991, avec l'adoption de la loi No 10 sur les investissements, qui visait à attirer les investissements étrangers et syriens en offrant des allègements fiscaux et des concessions douanières. La nomination d'un nouveau cabinet, en mars 2000, suivie en juillet de l'élection d'un nouveau Président, a accéléré la tendance. Le pays a immédiatement engagé un certain nombre de réformes politiques, économiques et administratives – allant d'une plus grande liberté de la presse, de la libéralisation des prisonniers politiques et de la réduction du chômage à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement privé. Ces réformes reflètent les tentatives prudentes faites par le Gouvernement de passer progressivement d'une économie centralisée à une économie de marché.

3. Les réformes économiques les plus radicales sont intervenues dans le secteur bancaire avec la levée par le Gouvernement des restrictions à l'établissement de banques privées et à l'ouverture d'une bourse des valeurs. Pour attirer davantage de capitaux étrangers, le Gouvernement a également approuvé un certain nombre de révisions de la loi No 10 sur les investissements et du régime des changes. Le pays a par ailleurs pris des mesures pour renégocier sa dette

extérieure et a conclu des accords de remboursement avec l'Allemagne et la République islamique d'Iran, deux de ses principaux créiteurs. Ces mesures visaient clairement à mettre fin au monopole de l'État sur l'activité économique, à attirer les investissements étrangers, à dynamiser les recettes publiques et à faciliter les efforts déployés par le pays pour entrer dans la zone franche économique arabe et parvenir à un accord d'association avec l'Union européenne.

4. En dépit des nombreuses réformes intervenues récemment, la réalisation et la mise en oeuvre du processus de réforme demeurent entravées par des structures réglementaires, juridiques et bureaucratiques pesantes et manquant de moyens, qui nécessitent toutes d'être complètement refondues de manière à pouvoir appuyer l'économie. Par ailleurs, les difficultés associées à la décentralisation, à la simplification des lois et règles administratives régissant les investissements privés, aux importations et aux exportations, à la modernisation de l'infrastructure et à la dette extérieure, constituent autant d'obstacles importants à l'effort de réforme en direction d'une économie de marché.

## I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

5. En dépit des difficultés évoquées ci-dessus, la base socioéconomique du pays a accusé un profil positif au cours d'une bonne partie de la décennie écoulée. Le taux de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) est en progression (7,8 % en 1998) et le taux d'inflation est tombé de -2,7 % en 1999 sous l'effet de contrôles stricts qui ont permis de stabiliser les prix. Le PIB réel par habitant, qui n'était plus que de 1 092 dollars des États-Unis en 1998, s'est élevé quelque peu en 1999 à 1 111 dollars, ce qui est imputable en grande partie à l'augmentation des cours du pétrole cette année-là et à une augmentation de la production agricole, qui avait souffert de la sécheresse en 1998. Au fil des années, la République arabe syrienne a maintenu un excédent commercial qui a doublé en 2000 par rapport à 1999. Les recettes du pays sont hautement tributaires des exportations de pétrole, qui représentent entre 60 et 70 % des recettes d'exportation. Viennent ensuite les exportations de produits agricoles. Les cours élevés du pétrole ont permis au Gouvernement d'accroître ses dépenses dans

la balance fiscale pour 2001 de 16,9 %, qui, pour la plupart, serviront à créer des emplois et à relever le traitement des fonctionnaires.

6. Dans le domaine social, le Gouvernement s'est toujours attaché à rechercher le bien-être de sa population et à valoriser son capital humain. La fourniture des services de base (y compris les services de santé, d'éducation et les services sociaux) s'est notablement améliorée. Avec un indice du développement humain de 0,700 en 1999, la République arabe syrienne se plaçait au quatre-vingt dix-septième rang sur 162 pays, alors qu'en 1998 elle ne venait qu'au cent onzième rang, selon le *Rapport du développement humain, 2001*. D'après de récentes enquêtes démographiques, le taux de croissance annuelle de la population a marqué une réduction brutale, passant de 3,3 % de 1994 à 1998 à 2,37 % en 1999. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 49,8 ans en 1960 à 70 en 2000. Le taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances) est tombé de 135 en 1960 à 24 en 2000. L'indice synthétique de fécondité s'est abaissé, pour l'ensemble du pays, de 7,5 en 1978 à 3,7 en 2000. Le taux d'inscription dans les écoles primaires s'est élevé de 77,5 % en 1970 à 97 % en 1997, et l'alphabétisation des adultes a progressé de 45,5 % en 1970 à 85,5 % en 1999. Les progrès enregistrés s'expliquent par les importants investissements consacrés à l'infrastructure de base, aux services sociaux et au développement rural.

7. En dépit des progrès enregistrés, le pays doit encore relever de nombreux défis dans l'action qu'il poursuit vers le développement humain durable. À en juger par certaines enquêtes, il existe des groupes de population dont les conditions de vie demandent d'importantes améliorations. Selon des éléments de preuve fiables, il existe toujours des disparités, les taux de mortalité, de fécondité et d'analphabétisme étant plus élevés dans les zones rurales, notamment dans le nord et le nord-est du pays. L'accroissement de 40,5 % du nombre des moins de 15 ans, l'urbanisation et les taux élevés de fécondité, notamment dans les campagnes, exercent de fortes pressions sur le développement économique du pays, dont se ressentira le marché du travail en même temps que la pauvreté s'en trouvera aggravée. La situation rend d'autant plus indispensable la mise au point d'une politique démographique gouvernementale cohérente et rationnelle.

8. Du point de vue des indicateurs clefs associés à la mesure de la pauvreté, soit l'accès à des services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de distribution d'électricité, de santé et d'éducation, le pays est bien placé dans la région et à l'intérieur de son groupe de pays au rythme de développement modéré. Toutefois, les données sont insuffisantes et ne permettent pas de mesurer la portée et la nature de la pauvreté dans le pays. Il convient donc de procéder à une évaluation et à une analyse approfondies de la situation et à l'établissement d'une stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national.

9. Le taux de chômage officiel, qui est passé de 4,8 % en 1981 à 9,5 % en 1999, est un gros problème. Chaque année, près de 220 000 personnes à divers niveaux d'instruction et de formation entrent sur un marché du travail qui n'offre pas suffisamment de débouchés. Cette situation est aggravée par l'accroissement considérable des effectifs de la population active (4 960 000 en 1999, s'accroissant au taux annuel de 3,6 %), notamment des jeunes qui, de plus, constituent le gros des demandeurs d'emploi. En novembre 2000, le cabinet a approuvé une enveloppe budgétaire de 1,1 milliard de dollars, destinés à faire front au problème du chômage en créant 440 000 nouveaux emplois au cours des cinq années à venir. Ces mesures qui, dit-on, prévoyaient notamment la mise en place d'un éventail de programmes de formation professionnelle et l'octroi de prêts à des conditions libérales pour aider les petites entreprises à s'établir, sont insuffisantes pour que le marché du travail puisse absorber les nouveaux demandeurs d'emploi. Il faudra en conséquence consacrer des investissements considérables pour satisfaire la demande croissante d'emploi et améliorer la qualité et les compétences qu'appelle la mondialisation.

10. Pour préserver son environnement et ses ressources naturelles limitées, le pays devra effectuer un travail considérable pour faire face aux dangers posés par la dégradation de l'environnement. L'explosion démographique, qu'aggravent l'expansion des structures d'irrigation, l'urbanisation et l'activité industrielle, exerceront de nouvelles pressions sur l'environnement fragile du pays et les ressources limitées dont il dispose, l'eau notamment. Il faudra prendre des initiatives pour améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie et promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Le pays doit prendre

davantage conscience de l'importance des préoccupations écologiques dans le processus de développement qu'il a entrepris.

11. Tant la Constitution que les textes législatifs prévoient l'égalité entre les sexes. La situation de la femme dans la société s'est bien améliorée au cours des 30 dernières années et soutient favorablement la comparaison avec celle que la femme occupe dans d'autres pays de la région. Toutefois, on note toujours des disparités marquées dans la participation des femmes à la vie socioéconomique, notamment en ce qui concerne les possibilités d'emploi et les activités rémunératrices. Les taux d'analphabétisme sont plus élevés chez les femmes qui, d'une manière générale, ont moins de possibilités de carrière et doivent faire face à leur double rôle – au foyer et dans la société. L'entrée des femmes, notamment des femmes ayant fait des études, sur le marché du travail, doit être soutenue davantage par des programmes et politiques de développement conçus à cet effet. L'investissement dans l'éducation à divers niveaux doit correspondre de plus près à l'évolution de l'emploi si l'on veut qu'il contribue à accélérer la croissance économique.

12. La situation est différente dans le secteur industriel où les problèmes qui se posent sont liés à l'évolution de l'économie mondiale. Le cadre de développement du secteur industriel s'est ressenti dans une large mesure de la mondialisation de la production, de l'apparition de nouvelles technologies, de la libéralisation des échanges et des intenses concurrences qui dominent les marchés. Les entreprises industrielles se trouvent ainsi dans une situation défavorable en ce que leur capacité concurrentielle est extrêmement faible et qu'elles sont vulnérables à la concurrence, même sur les marchés internes. Le pays se trouve donc confronté à la nécessité de formuler un nouveau cadre pour l'industrialisation et le Gouvernement doit regarder les choses en face et mettre en place des politiques qui permettent de réaliser l'objectif de développement.

13. La République arabe syrienne n'a jamais cessé de se préoccuper de la protection sociale et s'est toujours attachée à étendre les bienfaits de la croissance économique à un segment plus large de la population. Le Gouvernement fournit une éducation gratuite, des soins de santé primaires, des aides financières pour soutenir les prix et d'autres services dont l'objet est d'améliorer les revenus et de réduire les disparités entre la ville et la campagne. Cela étant, il sera

nécessaire d'élaborer des stratégies et objectifs de développement humain précis et d'incorporer ceux-ci dans des plans de développement de manière à consolider les acquis du passé et à maintenir un équilibre judicieux entre la démographie, l'économie et l'environnement.

14. Les politiques de développement suivies par le Gouvernement continueront d'harmoniser la croissance démographique et le potentiel économique. Le Gouvernement procédera en améliorant les résultats de l'économie, en renforçant le rôle du secteur industriel de manière à rendre les produits syriens compétitifs sur les marchés internationaux, en accroissant l'autosuffisance, en promouvant les exportations pour réduire le déficit de la balance commerciale et générer des recettes en devises étrangères, en valorisant les capacités nationales et en acquérant des technologies avancées, en relevant les niveaux de vie et de culture de la population, en élargissant les possibilités d'emploi et les services sociaux, en réduisant les disparités entre la ville et la campagne et en intégrant les préoccupations démographiques et écologiques dans tous les plans de développement.

15. La relance de l'action menée par le Gouvernement s'agissant des réformes économiques et politiques offre des bases solides à partir desquelles le système des Nations Unies peut s'attaquer aux défis que pose le développement du pays en collaboration étroite avec les homologues nationaux. C'est dans ce contexte que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sera à même de prêter assistance au Gouvernement dans la mise en place de réformes économiques et institutionnelles par celui-ci, notamment en matière de technologies de l'information et de la communication.

## II. Résultats et enseignements de la coopération passée

16. Au cours des dernières années, le montant de l'aide publique au développement (APD) n'a pas été important. L'APD nette s'était accrue considérablement au début des années 90, passant à 5,6 % du PIB à la suite de la guerre du Golfe. Elle a peu à peu diminué pour atteindre son niveau le plus bas de 1,2 % du PIB en 1999. Depuis quelques années, la plus grande partie de l'aide provient de l'Union européenne et d'autres donateurs tels que la Communauté européenne, l'Italie,

l'Espagne, la Suède, le Japon et les Nations Unies. Le pays par exemple n'a reçu que 1,2 % du budget total d'aide de l'Union européenne (24,4 milliards de dollars) entre 1990 et 1998. Alors qu'il entreprend divers trains de réformes et que le développement pose de nouveaux défis, il aura besoin d'une aide au développement plus importante dans le proche avenir.

17. Le premier cadre de coopération était axé sur trois grands domaines d'action prioritaire : a) le renforcement des capacités aux fins du développement humain durable; b) l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de l'environnement; et c) la gestion de l'économie. Les ressources disponibles pour la sixième période de programmation comprenaient 9,9 millions de dollars au titre des ressources de base et 14,5 millions de dollars au titre des ressources autres que les ressources de base, soit au total 23,6 millions de dollars. Au cours de la même période, le PNUD a approuvé un montant de 15,8 millions de dollars en ressources destinées aux programmes (7,7 millions au titre des ressources de base et 8,1 millions en autres ressources).

18. L'examen à mi-parcours du programme, qui s'est déroulé en juillet 2000, a confirmé la pertinence des objectifs du cadre de coopération de pays (CCP) et conclu que l'impact de l'appui du PNUD était appréciable dans deux domaines clefs, à savoir l'allègement de la pauvreté et la conservation de l'environnement. L'examen s'est concentré sur la gouvernance économique, qui jusqu'alors avait été moins ciblée. Étant donné l'importance accordée par le nouveau Gouvernement à la réforme économique et administrative et à la grande confiance dont fait l'objet l'assistance du PNUD, le nouveau CCP s'attachera plus particulièrement à la gouvernance et au renforcement des institutions.

19. L'examen a recommandé par ailleurs que le CCP soit prolongé d'une année en vue de l'harmoniser avec les périodes de programmation d'autres organismes des Nations Unies. Il a également insisté sur la nécessité de formuler une perspective de développement stratégique et de poser les objectifs du renforcement des capacités dans la perspective des programmes de développement en vue de l'efficacité de leur administration à l'échelon du Gouvernement. Le rapport a par ailleurs souligné qu'il fallait absolument mettre en correspondance les politiques et programmes en matière d'emploi et la lutte contre le chômage d'une part, et l'enseignement professionnel, de l'autre. L'attention a de même été

appelée sur l'appui fourni aux activités menées actuellement par le PNUD en matière de développement communautaire dans le cadre de projets tels que le projet de Jabal Al-Hoss, qui est relié à d'autres programmes des organismes des Nations Unies dans les « villages sains » et la région de Badia. Enfin, l'examen a souligné les réalisations et les lacunes du CCP et fait le point des enseignements tirés au cours de la période considérée.

20. Les activités de sensibilisation menées par le PNUD en vue de la réduction de la pauvreté sont pour une part considérable dans l'acceptation par le Gouvernement de la notion de pauvreté, dont jusque-là les documents officiels ne faisaient pas état. Cette évolution a abouti à la publication du rapport sur le développement humain en République arabe syrienne. Établi par une équipe de consultants nationaux, c'est là le premier rapport national indépendant qui donne une image d'ensemble du développement humain dans le pays de 1950 à 2000. Au cours de la période du CCP, le PNUD a également lancé le premier projet intégré de microfinancement dans la zone rurale de Jabal Al-Hoss. Le projet a déjà mis en place à l'échelle des villages 15 fonds destinés aux habitants des villages et est parvenu à mobiliser des ressources locales à cette fin. Le succès remporté, alors que les opérations n'en sont pourtant qu'à la phase pilote, a suscité l'intérêt de la population dans d'autres villages, qui cherchent à participer au programme. Celui-ci a notamment permis – et c'est là une de ses importantes réalisations – de modifier du tout au tout les conditions illégales dont étaient assortis les prêts aux agriculteurs pauvres (à certaines époques le paiement des intérêts atteignait près de 80 %).

21. En matière d'environnement, le PNUD a aidé le Gouvernement à mettre en oeuvre la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention sur la diversité biologique, Action 21 et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De ce fait, les programmes du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont abouti à la mise au point d'une stratégie ainsi que d'un plan d'action de l'environnement au niveau national et d'un plan d'action national de lutte contre la désertification. Un certain nombre de mesures ont également été prises pour renforcer les capacités nationales, promulguer et

faire exécuter la législation pertinente et établir une base de données et des liens intersectoriels solides.

22. Du point de vue de l'exécution, la modalité de l'exécution nationale a bien amélioré ses résultats par rapport à la période précédente (1992-1996) au cours de laquelle six seulement des 32 projets opérationnels ont relevé de cette modalité contre 10 des 15 projets approuvés de 1997 à 2000. Le contrôle national de la coopération du PNUD s'en est trouvé renforcé.

23. Les efforts déployés touchant la mobilisation des ressources et la récupération des coûts ont donné des résultats remarquables. Les ressources que le bureau de pays a pu mobiliser ont dépassé de 30 % les chiffres visés par le CCP, qui se sont élevés de 16,5 millions de dollars, montant initialement ciblé, à 23,6 millions de dollars. Cette augmentation est due au fait que le FEM a financé davantage de projets et à un accroissement des ressources mobilisées dans le cadre de la participation aux coûts des programmes et projets. Une retraite commune Commission d'État pour la planification/PNUD a amené le Gouvernement à la fin de 2000 à régler l'intégralité de sa contribution au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs. Soixante pour cent du montant total des coûts encourus par le PNUD pour prestation de services aux autres organismes des Nations Unies ont été recouverts.

24. Par l'appui qu'il a fourni aux fonctions de coordonnateur résident, le PNUD a joué un rôle déterminant, aussi bien en contribuant à l'élaboration et à la révision du bilan commun de pays qu'en participant au Plan-cadre des Nations Unies par l'aide au développement. Le bureau de pays a participé activement aux quatre nouveaux groupes thématiques créés par les équipes de pays en 2000.

25. En dépit de ces réalisations, les opérations au cours du premier CCP se sont heurtées à un certain nombre de difficultés qui, au cours des deux dernières années, ont entravé l'exécution du programme. Les demandes concernant l'approbation de projets et les opérations présentées par le bureau de pays sont toujours confrontées à de longues procédures administratives. Faute d'un plan national de développement clair et intégré, le bureau en est toujours à établir ses priorités sur la base des déclarations et discours prononcés par de hauts responsables de l'administration et sur les priorités sectorielles recensées par les divers départements techniques. Le décès du Président en 2000 et

l'installation d'un nouveau Gouvernement, y compris le responsable de la Commission d'État pour la planification, le principal organisme de contrepartie, ont ajouté aux obstacles à la réalisation du programme.

26. La gestion des projets au microniveau s'est ressentie du taux élevé de rotation du personnel de projet. L'exécution a été en outre gênée par les retards dans l'approbation des nouveaux projets et des demandes spéciales de crédits. L'importante leçon retenue est que le PNUD devra collaborer étroitement avec les ministères de contrepartie pour faire mieux connaître et comprendre à ceux-ci le règlement et les règles appliqués par le PNUD dans l'exécution du programme.

27. Les avantages concrets obtenus par le PNUD dans le cadre du CCP ont amené le Gouvernement à s'attacher davantage aux problèmes économiques et de développement du pays, à voir les choses en face et à adopter une politique de transparence envers le système des Nations Unies. La politique de la nouvelle administration a entraîné la tenue de plus nombreux débats publics touchant les questions et problèmes de développement, qui ont mis l'accent sur la réforme économique, la modernisation et la transparence. Cette attitude de franchise a permis au système des Nations Unies de tenir avec le Gouvernement, régulièrement, des consultations et des dialogues sur les politiques et d'aborder les questions prioritaires au niveau national en tant que fondements du prochain CCP. Ces consultations ont montré au Gouvernement l'intérêt que présentent les avantages stratégiques du PNUD, ses compétences techniques et ses capacités en matière d'assistance par rapport aux autres donateurs.

28. S'appuyant sur les enseignements du passé, le prochain CCP devra définir les nouveaux domaines prioritaires et élaborer le programme au moyen d'une approche participative. Le PNUD devra nouer de nouveaux partenariats et dynamiser les relations avec les donateurs actuels, les organismes de recherche et le secteur privé.

### **III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés**

#### **A. Lutte contre la pauvreté et moyens d'existence durables**

## Objectif

29. L'objectif premier du PNUD dans ce domaine est de lutter contre la pauvreté et de réduire la vulnérabilité en apportant un appui à des initiatives de développement axées sur la pauvreté au niveau national. Le PNUD aidera le Gouvernement à localiser la pauvreté et à mettre au point des stratégies pour affronter les questions de pauvreté dans le pays, comme l'a demandé l'Assemblée des peuples dans les priorités qu'elle a adoptées en mai 2000. L'assistance du PNUD visera également à promouvoir les moyens d'existence des populations pauvres. À cette fin, on renforcera l'auto-organisation et on élargira l'accès aux actifs et aux ressources en offrant des possibilités d'emploi à ces populations et aux personnes défavorisées et en réduisant les disparités socioéconomiques dans le pays.

## Domaines de programme

30. *Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.* Ce programme, qui fait fond sur le fait que le Gouvernement a désormais pris conscience de la notion de « pauvreté » mais ne dispose pas d'informations exactes sur l'incidence et la portée de la pauvreté, s'efforcera de mettre en place une base de données statistiques fiable qui permette de mieux comprendre le problème de la pauvreté dans le pays. Dans ce contexte, il sera procédé à l'établissement d'une carte nationale de la pauvreté pour évaluer et analyser la portée et l'incidence de la pauvreté sur le plan géographique et par sexe. Au vu des résultats, le PNUD aidera à nouveau le Gouvernement, cette fois à formuler un plan d'action national de lutte contre la pauvreté. Pour soutenir ces initiatives, le PNUD s'emploiera à sensibiliser le public et à favoriser le dialogue politique au travers du *Rapport annuel sur le développement humain* et des rapports régionaux et nationaux sur ce sujet.

31. *Création d'emplois.* Affronter le chômage et créer des emplois pour un nombre d'entrants sur le marché du travail estimé à 382 000, tel est le leitmotiv des priorités de développement établies par le nouveau Gouvernement. Avec 56 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) et une main-d'oeuvre qui s'accroît au rythme de 3,6 %, il faudra effectuer de sérieux investissements pour créer de nouveaux emplois. Se fondant sur l'étude du marché du travail réalisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 1996, le PNUD aidera le Gouvernement à

élaborer un plan directeur en vue de la formulation de politiques du travail et de l'emploi et de l'établissement d'un système de suivi approprié pour situer le point d'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Afin de tirer le meilleur parti des résultats de l'étude visant à mettre au point une stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel, le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en corrélation l'enseignement professionnel et la demande effective de travail. Conscient des défis qui se posent sur un marché mondial compétitif, le programme entreprendra également certaines activités de formation visant à valoriser les compétences et le profil des travailleurs.

32. Le PNUD reconnaît l'importance du secteur du tourisme en tant qu'agent de création d'emplois productifs et attirera les compétences génératrices de revenu existantes dans le secteur, aidant à cette fin le Ministère du tourisme à offrir aux petits entrepreneurs l'accès à des programmes de microcrédit. Le PNUD s'efforcera de nouer des partenariats avec le secteur privé et l'Union européenne afin de réunir des ressources supplémentaires.

33. *Activités concernant le développement communautaire.* L'assistance du PNUD en matière de développement des collectivités rurales a été mise à l'essai dans la zone de Jabal Al-Hoss. Dans le cadre de ce projet, qui se poursuivra au cours du prochain CCP, le PNUD a l'intention d'aider le Gouvernement à mettre au point une politique proprement syrienne de réduction durable de la pauvreté et de croissance équitable fondée sur les notions culturelles de base que sont la solidarité et l'auto-assistance. Une stratégie à deux axes – interdépendants – est suggérée : a) une stratégie descendante, qui renforce la capacité des institutions nationales de susciter et d'affermir l'auto-assistance et l'autonomie au niveau local; et b) une stratégie ascendante, qui mobilise les institutions civiles et les organisations locales d'auto-assistance en faisant appel à leurs propre épargne et systèmes de crédit. Le projet de microfinancement de Jabal Al-Hoss a été retenu comme la première mise à l'essai de cette double stratégie dans l'une des zones les plus pauvres du pays.

## Résultats escomptés

34. Les interventions décrites ci-dessus devraient conduire à la mise au point d'un plan d'action national de lutte contre la pauvreté et à l'établissement d'une

base d'information approfondie sur la situation de la pauvreté en Syrie. Un rapport sur le développement humain national centré sur la pauvreté sera mis en train et un plan directeur portant sur les politiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi, assorties d'un système de suivi, sera élaboré. La création d'un centre d'enseignement technique et professionnel permettra de mettre efficacement en corrélation l'enseignement et la formation professionnels d'une part, et le marché du travail, de l'autre. Dans le secteur touristique, un projet offrant du microcrédit aux petits entrepreneurs sera introduit pour promouvoir les produits d'artisanat local dans le cadre des activités touristiques. Le projet de Jabal Al-Hoss débouchera sur une deuxième phase au cours de laquelle on mettra au point un cadre d'orientation général en vue de l'extension du programme à d'autres zones rurales et on examinera pour les évaluer les institutions financières existantes et leur viabilité. Le succès du programme se mesurera au nombre de fonds établis à l'échelon du village à la fin de la période du CCP.

## **B. Utilisation durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement**

35. Le CCP visera à promouvoir l'intégration d'une gestion rationnelle de l'environnement aux politiques et programmes nationaux de développement. Le CCP appuiera la protection et la régénération de l'environnement et l'accès aux ressources naturelles, actifs liés à l'existence des populations pauvres. Il s'emploiera à promouvoir l'équité et le partage des charges dans la coopération internationale afin de protéger et d'améliorer l'environnement mondial et régional. Il aidera également les institutions nationales concernées à exécuter les divers conventions et instruments internationaux sur l'environnement dans le contexte du développement humain durable (DHD).

36. *Renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.* Le PNUD apportera un soutien aux capacités nationales et locales pour ce qui est de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de l'information et des statistiques environnementales. Le programme permettra également de renforcer les capacités institutionnelles (en matière technique et de gestion) des institutions concernées et de faire exécuter la législation sur

l'environnement, y compris les résultats d'une étude d'impact sur l'environnement.

37. *Appui à l'exécution des conventions et accords internationaux.* Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à exécuter les diverses conventions ratifiées par la République arabe syrienne, y compris la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En collaboration avec le FEM, le PNUD offrira une assistance à l'établissement d'un modèle reproductible d'aménagement de zones protégées, comme prévu par la Convention sur la diversité biologique. Il aidera par ailleurs le Gouvernement à mobiliser des ressources en vue de la réalisation de son plan d'action national, actuellement en cours d'élaboration, comme le prévoit la Convention sur la lutte contre la désertification. En coopération avec le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), le PNUD appuiera la conception et l'exécution d'un programme intégré reliant l'aménagement des zones sèches au développement communautaire et aux interventions en matière de réduction de la pauvreté dans les zones vulnérables.

38. *Promotion de la gestion durable de l'énergie et de l'eau.* Dans ce domaine, l'appui du PNUD consistera à exploiter les résultats d'une étude sur l'énergie renouvelable. Il est prévu notamment d'introduire des sources en énergie renouvelable aux fins de la production d'électricité destinée aux villages non reliés au réseau national ainsi qu'au pompage et au dessalement de l'eau. Ces interventions ont un double objet : a) promouvoir l'utilisation d'une source d'énergie respectueuse de l'environnement; et b) améliorer les conditions de vie des populations pauvres et contribuer par là à améliorer leurs moyens d'existence sur une base durable.

### **Résultats escomptés**

39. Un plan de gestion intégrée des ressources en eau, portant notamment sur la définition de stratégies en matière de finances et d'exécution dans le cas d'un bassin donné, a été établi et approuvé par le Comité national de la coordination du secteur de l'eau. Des technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables ont été introduites à titre d'essai dans 10 % au moins de la région de Badia. Un système a été



mis en place, qui permettra de diffuser et tenir à jour les informations et les statistiques sur l'environnement. Trente pour cent et plus du personnel appartenant au Ministère de l'environnement ont été formés à l'exécution d'études d'impact de l'environnement. Le même pourcentage du personnel appartenant tant au Ministère de l'environnement qu'à ses organes subsidiaires et les autorités intéressées ont reçu une formation portant sur les moyens d'introduire des incitations économiques pour faire exécuter la législation sur l'environnement. Plus de 25 % des collectivités locales (notamment dans les zones sèches) appliquent des pratiques d'aménagement d'une viabilité améliorée et ont recours à des méthodes d'irrigation (y compris les nouvelles technologies dans ce domaine) et des pratiques agricoles rationnelles.

### C. Développement institutionnel et bonne gouvernance

#### Objectif

40. Le processus de réforme en cours vise à rendre le secteur public plus responsable et efficace – thèmes sur lesquels le Président a fortement insisté dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de son investiture devant le Parlement en juillet 2000. Depuis, le Ministère du développement de l'administration a été chargé de mettre au point des stratégies et outils propres à aider à l'application du programme de réformes. Le PNUD reconnaît l'importance de ces initiatives pour la promotion des approches du DHD et a donc pour objectif d'ensemble d'appuyer le Gouvernement et de l'aider à réaliser une réforme de l'économie et du secteur public qui débouche sur la formulation de politiques appropriées et renforce l'efficacité et la responsabilité des secteurs publics et privés. Le PNUD s'emploiera également à faire mieux connaître la notion de bonne gouvernance et à promouvoir le dialogue politique sur ce sujet. Enfin, il aidera le Gouvernement à renforcer les institutions clefs de manière, en fin de compte, à susciter des choix politiques qui contribuent à la réalisation de l'objectif global d'élimination de la pauvreté.

#### Domaines de programme

41. *Promotion de conditions propices à une bonne gouvernance.* L'appui du PNUD dans ce domaine consistera à renforcer les capacités institutionnelles des structures, systèmes et processus parlementaires en

faisant appel aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un projet pilote. Le programme, qui sera réalisé en étroite partenariat avec les établissements universitaires et d'autres initiatives régionales – notamment la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés – mettra l'accent sur le dialogue politique, encouragera les activités de sensibilisation, offrira les pratiques les meilleures et élaborera des directives et des outils qui serviront à promouvoir la réforme et les mesures de valorisation des capacités à l'intention du Parlement et de l'appareil judiciaire. Il aidera le Gouvernement à prendre en charge les programmes nationaux découlant des déclarations faites à l'occasion du Sommet du Millénaire, qui sont le fondement de l'engagement du pays à l'égard d'un gouvernement démocratique et de la règle de droit.

42. Compte tenu du fait que le Gouvernement est le principal utilisateur des technologies de l'information et de la communication et le premier prestataire de services au public, il est impératif que l'on mette au point une cybersphère qui permette de combler le fossé numérique entre le Gouvernement et le public. Le PNUD prêtera main forte au Gouvernement dans l'effort qu'il déploie pour élaborer une stratégie et un cadre directif de cybergouvernement en faisant le point de la situation concernant les technologies de l'information et de la communication, en modifiant les régimes réglementaires susceptibles d'entraver l'introduction de ces technologies et en invitant le secteur privé à participer à l'établissement d'une infrastructure informatique.

43. *Amélioration et renforcement des capacités institutionnelles.* Le PNUD est déterminé à appuyer l'action de réforme de l'administration entreprise par le Gouvernement dans le secteur public. Il s'efforcera en conséquence de renforcer les capacités du Ministère du développement de l'administration de manière à mettre celui-ci en mesure de concevoir et réaliser une stratégie à long terme de réforme de l'administration.

44. L'atelier, tenu en juillet 2000 sous les auspices du PNUD et de la Commission d'État pour la planification sur la réforme et une prospective économiques, de même que le projet d'assistance visant à mettre au point une stratégie prospective de développement économique et social, ont jeté les bases de l'élaboration d'une vision à long terme du développement. Cette vision offrira un cadre dans lequel seront définis les

stratégies et les choix politiques qui aideront l'économie à affronter les défis cruciaux qui se posent aux niveaux national, régional et mondial. Le PNUD aidera le Gouvernement à la formuler en offrant un concours technique et des conseils pratiques.

45. Au cours des activités menées à la poursuite de cet objectif, dont la réalisation sera liée à l'aide publique au développement, le PNUD s'emploiera, par son soutien, à renforcer la maîtrise effective par le Gouvernement de la mobilisation et de la gestion des apports de ressources extérieures. L'assistance prêtée visera par ailleurs à valoriser les capacités du Gouvernement de mettre au point des programmes stratégiques de développement fondés sur les priorités nationales et d'affermir la collecte, l'analyse et la diffusion des données au moyen des technologies de l'information et de la communication. Il sera également tenu compte de l'expérience acquise par d'autres pays de la région.

46. Le PNUD s'appuiera sur les conclusions de la mission d'évaluation et de formulation des programmes touchant le secteur industriel effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en mai 2001 pour soutenir les propositions présentées par cette organisation touchant la réalisation de programmes pilotes visant à améliorer la compétitivité des secteurs du cuir et des textiles sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. L'objectif est de faciliter l'intégration de ces secteurs à la chaîne de la plus-value mondiale. Les activités seront réalisées en étroite coordination avec l'ONUDI dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

#### Résultats escomptés

47. À la fin de la période du CCP, les résultats suivants devraient avoir été obtenus :

a) Les initiatives du PNUD en matière de sensibilisation et de vulgarisation auront élargi le dialogue sur la bonne gouvernance et abouti à la mise en place d'un système d'information amélioré et à la création d'un site Web consacré au Parlement;

b) Une perspective stratégique d'un cybergouvernement aura été introduite;

c) La capacité institutionnelle du Ministère du développement de l'administration aura été accrue grâce à la mise en place d'une unité de développement

de l'administration chargée d'exécuter le plan national de relèvement de l'administration pour cet organisme. L'exécution du plan dans d'autres ministères sera placée sous l'égide de cette unité, qui offrira une formation aux gestionnaires de haut niveau et renforcera les capacités et les politiques en matière de ressources humaines;

d) Une vision d'ensemble du développement, Syria 2020, aura été élaborée et constituera le plan directeur pour toute l'assistance au développement;

e) Le Gouvernement sera en mesure de mieux gérer et coordonner l'aide extérieure grâce à la mise en place d'une unité de coordination de l'aide au sein de la Commission d'État pour la planification;

f) Un système plus viable et plus complet de statistiques aura été créé, doté de la capacité d'établir des indicateurs socioéconomiques nationaux et sous-nationaux aux fins de la planification du développement et de l'assistance à la communauté des donateurs; et

g) La position concurrentielle des secteurs du cuir et des textiles sera améliorée.

#### IV. Modalités de gestion

48. Le dernier examen à mi-parcours a confirmé que, au cours des deux dernières périodes de programmation, l'exécution nationale a largement dépassé les autres modalités d'exécution. Il est en conséquence recommandé que l'on continue de privilégier cette modalité. À l'époque de l'examen à mi-parcours, il avait certes été fait état de certaines insuffisances dans l'exécution des projets par le pays. Des efforts seront toutefois déployés pour renforcer encore la capacité de la Commission d'État pour la planification, en sa qualité de principal partenaire, de manière à assurer la stabilité et l'efficacité de la gestion et de la réalisation des projets confiés à l'exécution nationale. Le renforcement des capacités s'effectuera périodiquement sous la forme d'activités de formation et de diffusion de l'information à l'intention des directeurs de projets et du personnel concerné dans les principaux ministères et la Commission. Un modèle de présentation portant sur tous les aspects de la gestion des programmes a déjà été mis au point au PNUD. L'établissement d'une unité au sein de la Commission contribuera grandement au processus.

49. L'exécution nationale demeurera certes la principale modalité de la réalisation du programme. Le PNUD n'en fera pas moins appel aux connaissances spécialisées des organismes des Nations Unies pour fournir l'appui technique, les services d'experts étrangers ainsi que des services relatifs aux marchés publics et une formation, si nécessaire. Il est envisagé également que le PNUD collabore à une programmation commune avec d'autres organismes des Nations Unies présents dans le pays dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le bureau de pays mettra également à contribution l'unité de ressources sous-régionales et la modalité des meilleures pratiques.

50. Le PNUD continuera de faire appel à l'expertise et aux compétences techniques disponibles localement. À cette fin, il renforcera les moyens d'action des programmes locaux entrepris par les Volontaires des Nations Unies dont il utilisera de plus en plus les services, qui contribueront à la réalisation du programme.

51. Parallèlement, le PNUD a l'intention de faciliter et d'intensifier le transfert des connaissances et des compétences des expatriés (au travers du programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés). La valeur ainsi ajoutée contribuera à maximiser l'impact de son propre programme dans le pays.

#### **Suivi, examen et rapports**

52. L'établissement d'une unité de coordination de l'aide au sein de la Commission d'État pour la planification permettra, tant au PNUD qu'au Gouvernement, de suivre en permanence les progrès accomplis dans l'exécution du programme au travers du CCP et de faire le point à cet égard. À ces activités s'ajoutera l'examen triennal effectué à la fin de la deuxième année de la période de programmation. Du fait de l'harmonisation des périodes de programmation par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui prendra effet en 2002, un examen conjoint du programme sera effectué par les trois organismes afin d'intensifier la coopération interorganisations touchant l'approche-programme. La création d'une base de données sur tous les projets en cours, prévue pour 2001 en vertu du plan annuel du coordonnateur résident pour 2001, contribuera encore à accroître l'aptitude du

PNUD à suivre l'impact de son programme et ses liens avec les autres organismes des Nations Unies à l'oeuvre dans le pays. À l'aide des outils de la gestion axée sur les résultats, le PNUD tirera parti du plan d'évaluation existant et le mettra à jour afin de suivre et d'examiner plus avant les différents programmes et projets. Le comité local d'examen des projets, mécanisme qui a été largement utilisé au cours du sixième cycle de programmation et qui s'est révélé des plus utiles, sera renforcé et élargi. Parmi les autres mécanismes non officiels, il convient de mentionner les visites de suivi effectuées aux sites des projets avec les donateurs.

#### **Mobilisation des ressources**

53. Le PNUD resserrera son partenariat avec le Gouvernement et continuera de s'employer à nouer de nouveaux liens avec les principaux donateurs, le secteur privé, les organisations de la société civile et les établissements universitaires pour mobiliser des ressources additionnelles aux fins de la réalisation de son programme. Comme on l'a noté dans le tableau des objectifs de mobilisation des ressources, le PNUD va se lancer dans un programme ambitieux qui vise à mobiliser de nouvelles ressources correspondant au contenu et à la réalisation de son programme au cours de la période du CCP. Faisant fond sur la relance de son partenariat et de sa coopération avec le Gouvernement, le PNUD demandera au Gouvernement de fournir des contributions aux coûts du programme, qui correspondent aux contributions du PNUD au titre des ressources de base. La stratégie du PNUD en matière de mobilisation de ressources supplémentaires auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux s'effectuera à deux niveaux. Au premier niveau, l'accent sera mis sur les partenariats actuels avec les donateurs, dont le FEM, la Banque mondiale, l'Union européenne, et l'Agence japonaise de coopération internationale, et la mise en train de projets portant sur des besoins de développement d'intérêt mutuel. Au deuxième niveau, le PNUD s'efforcera d'exploiter les ressources importantes dont disposent les institutions régionales de financement. Deux d'entre elles, notamment, la Banque islamique de développement et le Fonds arabe pour le développement économique et social, sont très désireuses d'oeuvrer en République arabe syrienne, où le PNUD peut jouer un rôle utile à cet égard.

## Annexe

### Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la République arabe syrienne (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Report estimatif du CIP	1 519	Comprend le report de MCARB 1, MCARB 2 et le solde du soutien administratif et opérationnel.
MCARB 1.1.1	3 952	Affectation immédiate au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	423	
<b>Total partiel</b>	<b>5 894<sup>a</sup></b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation du Gouvernement aux coûts	6 000	
Participation de tierces parties aux coûts	4 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	5 300	
	dont	
FEM	5 300	
<b>Total partiel</b>	<b>15 300</b>	
<b>Total général</b>	<b>21 194<sup>a</sup></b>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; SAO = soutien administratif et opérationnel.